

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 12 FEVRIER 2021**

CM2021/02/12/19 : VŒU RELATIF « AU PLAN DE RELANCE EN MATIERE DE LOGEMENT »

DATE DE LA CONVOCATION : 5 février 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Considérant le rapport 2020 de la Fondation Abbé Pierre, qui décrit, avec de 14 millions de Français en situation de fragilité par rapport au logement, dont près de 4 millions de mal-logés et près d'1 million de Français privés de logement, chaque année une situation davantage inacceptable dans notre pays ;

Considérant l'aggravation de la crise du logement en Ile-de-France depuis plus d'une décennie, avec un nombre de demandeurs de logements sociaux passé de 390 000 ménages en 2010 à 750 000 en 2020 ;

Considérant que cette crise est particulièrement aiguë au sein de l'espace métropolitain, avec 465 000 demandeurs pour 40 000 attributions l'année dernière ;

Considérant la hausse des prix de l'immobilier en Ile-de-France, 27,4% en cinq ans ;

Considérant la pandémie mondiale que nous connaissons depuis près d'un an, et qui fragilise nos concitoyens, en premier lieu les plus modestes ;

Considérant que dans le même temps, la construction de logements et en particulier de logements sociaux s'effondre, avec une baisse des autorisations en Ile-de-France de 25% l'année dernière ;

Considérant le plan de relance annoncé par le gouvernement et le fait qu'il ne comporte aucun élément traitant le logement ;

Considérant que la filière du BTP en Ile-de-France s'apprête à perdre des dizaines de milliers d'emplois au cours de l'année 2021 ;

Considérant l'abondance en Ile-de-France de ressources telles que le bois, la pierre, le chanvre, la terre crue et la paille, matériaux à même de contribuer à la construction de bâtiments environnementalement responsables ;

Considérant l'important travail réalisé par la Métropole du Grand Paris, sur l'élaboration de son

PMHH, qui n'a pas encore abouti mais qui sera adopté prochainement par l'assemblée métropolitaine ;

EMET LE VOEU

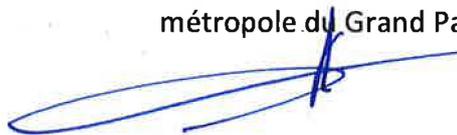
Que la protection de l'environnement et l'accès à la santé pour les citoyens soient des déterminants majeurs à tout projet de construction de logements.

Que le gouvernement :

- **Mette en place** un plan de relance d'aides économiques pour la construction de logements respectant les objectifs métropolitains en termes de lutte contre l'artificialisation des sols.
- **Adopte** un plan d'urgence pour le logement, en aidant la construction de logements sociaux par une aide à la pierre massive de 5 milliards d'euros à l'échelon national, pour engager la construction de plusieurs centaines de milliers de logements sociaux.
- **Encourage** les constructions vertueuses du point de vue environnemental, avec des bâtiments à base de matériaux bio et géosourcés, qui minimisent l'utilisation de béton.
- **Encourage** l'usage de dispositifs de type « Bail solidaire ».
- **Prene** des mesures d'urgence pour remettre en location les centaines de milliers de logements vides en Ile- de-France.
- **Développe** des outils efficaces de lutte contre la spéculation foncière et immobilière, à l'image des chartes promoteurs mises en place dans certaines villes, afin de faciliter la construction d'immeubles de logements de qualité à prix abordables.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la
métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.